



## PLUS A LA TABLE DU PACTE MAIS TOUJOURS LA !

Le Pacte pour un enseignement d'excellence se fonde dès le départ sur le fait qu'on ne peut pas obtenir une amélioration du système éducatif sans tenir compte de son impact sur chacun des acteurs de l'enseignement. La crise COVID, la mise en œuvre progressive des réformes du Pacte, les dérives successives vers une gestion axée sur les résultats ont, non seulement, entraîné, une perte progressive de sens pour les personnels, mais aussi profondément déséquilibré l'Avis n°3.

Lorsque les organisations syndicales ont manifesté leur opposition à la manière dont sont mises en œuvre certaines réformes prévues par le Pacte, les représentants du pouvoir régulateur, mais aussi ceux des fédérations de PO n'ont cessé de marteler leur éternel mantra : nous avons signé l'avis n°3, nous ne respectons pas nos engagements et nous mettons en danger les fragiles équilibres du Pacte.

Rappelons-le encore une fois qu'après consultation de la base : nous n'avons pas signé l'avis n°3, nous lui avons opposé un « **NON MAIS** ». Ce qui veut dire qu'il nous semblait important d'être assis à la table du Comité de concertation en vue de discuter des réformes qui allaient être mises en place de manière systémique en vue d'améliorer le système éducatif. Si le Pacte a changé de cap, ce n'est certainement pas les organisations syndicales qui en sont responsables.

Dans les conditions actuelles, nous ne pouvons plus cautionner de servir d'alibi à un pseudo processus de co-construction. C'est pourquoi nous avons décidé de quitter la table du Comité de concertation en attendant un geste fort du gouvernement.

Pour ceux qui ne le savent peut-être pas, le Comité de Concertation est l'organe de discussion qui réunit tous les acteurs de l'enseignement (syndicats, pouvoirs organisateurs, cabinets

ministériels et parents). Les nouvelles réformes nous sont donc proposées en un temps record afin que tous les acteurs puissent en débattre. Les textes à examiner sont confidentiels et donc ne peuvent être diffusés à l'ensemble des affiliés puisqu'il ne s'agit pas des textes définitifs qui seront soumis à la négociation. Le délai entre la réception des documents est toujours très court et ne permet pas aux acteurs d'examiner les choses en profondeur.

Les syndicats ont attiré l'attention de la ministre Désir et du ministre-président Jeholet sur ces pratiques et ont affirmé leur refus d'être dans la co-construction des réformes, comme cela avait été annoncé dans la presse.

Nous avons également soulevé le manque de temps dont disposaient les équipes éducatives pour assimiler ces réformes. Au fur et à mesure de l'avancement du Pacte, le lien systémique est de moins en moins perçu par le terrain.

Les demandes des PO sont principalement rencontrées par rapport aux demandes syndicales.

Au fur et à mesure quelles sont les perceptions des réformes du Pacte par les membres du personnel ?

- Moins de liberté pédagogique – Le professeur se sent de plus en plus un simple exécutant
- Moins de liberté d'organisation
- Peu de moyens alloués aux réformes mises en place ou en prévision
- Surcharge administrative pour les enseignants et les directions qui ont de moins en moins de temps dévolu à leurs missions pédagogiques.
- Apparition des formations une fois la réforme mise en place et non au préalable
- Le manque de considération et de reconnaissance est toujours criant alors que le Pacte était censé gommer ce manque et revaloriser la fonction enseignante
- Les améliorations du système scolaire reposent en grande partie sur les épaules des enseignants
- L'école devient une administration à part entière en tenant de moins en moins compte des spécificités du secteur
- Le Pacte ne réduira pas la pénurie d'enseignants.

Quelques exemples de dérives :

- D'AccE, PIA, dossier élèves, provoquent une surcharge administrative puisqu'ils doivent tous être complétés
- Plans de pilotage qui devaient être le canevas d'une école idéale à l'image du projet pédagogique et de l'équipe éducative devient du formatage pour suivre l'image du réseau
- Travail collaboratif n'est plus une réflexion sur les pratiques collectives mais un temps dirigé par la direction pour que son mdp effectue des tâches
- Le développement professionnel repris dans le décret évaluation est sensé misé tout sur l'accompagnement et le soutien mais ne peut être délié par le gouvernement de son volet sanctions.
- Où en est réellement le leadership partagé en vue de responsabiliser les enseignants dans leur métier ?
- Les réformes du qualifiant arrivent de manière désordonnée (quid de la rationalisation de l'offre, la fusion des filières techniques et professionnelles n'est pas encore envisagée, mise en place du PEQ, question de l'alternance, ...)
- Quid de l'après Tronc commun ?

Masanka TSHIMANGA, Présidente communautaire

Muriel VIGNERON, Vice-Présidente communautaire